

Image not found or type unknown



## renseignement pour un viager

Par **nike44nike**, le **11/09/2012 à 14:16**

bonjour,

peu-on obliger une vendeur en viager a passer une consultation médicale pour connaitre son véritable céat de santée ?

Par **youris**, le **11/09/2012 à 14:29**

bjr,

un viager est un contrat aléatoire selon le code civil.

donc l'acquéreur doit accepter l'aléa et ne peut imposer une visite médicale au vendeur.

cdt